

OPÉRATION AUTORISATION D'URBANISME

Réalisation d'aménagement (creusement ou surélévation du sol, lotissement, camping, aire de stationnement, terrain de sports ou loisirs...)

Constructions dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est comprise entre 5 et 40m², et d'une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12m

Piscines non couvertes, ou avec une couverture située à moins d'1,80m du sol, d'une superficie inférieure à 100m²

Changement de destination d'un local, lorsque ce changement ne s'accompagne pas de travaux modifiant les structures porteuses ou la façade de l'immeuble
Installation de clôtures, murs, murets

Constructions d'une hauteur supérieure à 12m (hors éoliennes) et dont l'emprise au sol est inférieure à 35m²
Travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction

Constructions nouvelles dont les caractéristiques ne répondent pas aux travaux soumis à déclaration préalable (maison individuelle, abri de jardin > 40m², etc.)

Travaux sur constructions existantes, qui créent un agrandissement de plus de 40m², ou portent la surface totale de l'ouvrage (après constructions nouvelles) à plus de 150m²

Travaux sur constructions existantes impliquant des modifications de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment (création de porte, fenêtre), lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination du bien

Démolition d'un immeuble relevant d'une protection particulière (secteur classé / sauvegardé / protégé)

AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis d'aménager

Déclaration préalable

Permis de construire

Permis de démolir